

1^{re} session ordinaire de l'année 2022

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2022-018/ALT/COMFIB

DOSSIER N°027 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-015/PRES DU 18 AOUT 2021 DE LA CONVENTION DE CREDIT CBF 1363 01 C, SIGNEE LE 16 AVRIL 2021 A OUAGADOUGOU, ENTRE LE BURKINA FASO ET L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMELIORATION ET DE SECURISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE (SECURAGRI).

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Haoua FOFANA**, rapporteur.

Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 06 juin de 16 heures 16 minutes à 17 heures 10 minutes et le mercredi 08 juin de 15 heures 40 minutes à 17 heures 07 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séances de travail, sous la Présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance N°2021-015/PRES du 18 août 2021 de la Convention de crédit CBF 1363 01 C, signée le 16 avril 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Agence Française de Développement (AFD), pour le financement du Projet d'Amélioration et de Sécurisation de la Production Agricole (SECURAGRI).

Le gouvernement était représenté par monsieur D. Innocent KIBA, ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, assisté de ses collaborateurs et d'une représentante du ministère de la Justice, des Droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les commissions générales saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Jean-Marie KOMBASSERE ;
- la Commission du développement durable (CDD), par les députés Korotoumou GARIKO/SANOGO et Hama SAMBARE.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue au gouvernement, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi structuré en cinq points :

- contexte et justification du projet ;
- description du projet ;
- bénéficiaires, zones d'intervention et durée de vie du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement ;
- intervenants et mode opératoire.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Avec un secteur agricole qui constitue la principale source d'activités économiques, la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste préoccupante au Burkina Faso. Le pays est globalement déficitaire en céréales une année sur quatre en moyenne et un tiers de la population souffre de malnutrition chronique. De même, les zones rurales du pays connaissent régulièrement des crises alimentaires.

Depuis 2017, le pays connaît une dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire en raison des attaques armées et des violences menées par les groupes extrémistes. Les multiples événements liés à l'insécurité sont à l'origine d'importants mouvements de populations qui ont des conséquences directes et indirectes sur la production agricole et la sécurité alimentaire des ménages.

Dans un tel contexte, le Gouvernement avait déjà engagé en 2012 avec le soutien technique et financier de l'Agence Française de Développement (AFD) la mise en œuvre du Projet d'appui aux communes de l'Ouest en matière de gestion du foncier et des ressources naturelles (PACOF/GRN) et en 2015 la mise en œuvre du Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans la région de l'Est (PSAE). Le PACOF/GRN bénéficie à 15 communes des régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins tandis que le PSAE est mis en œuvre au profit de 27 communes de la région de l'Est.

Ces deux opérations ont permis d'enregistrer des résultats tangibles dans les domaines du foncier, des investissements productifs, du développement territorial et du développement institutionnel. On pourrait citer entre autres, la mise en place et l'opérationnalisation des Services fonciers ruraux (SFR), la réalisation d'un diagnostic des potentialités et des ressources naturelles, le sectionnement cadastral et l'inventaire des droits acquis dans les communes bénéficiaires, l'élaboration des Systèmes d'information géographiques (SIG) qui sont utilisés pour la planification spatiale, la réalisation de cartes thématiques, la mise en place des Systèmes d'information fonciers (SIF) et la délivrance des Attestations de possession foncière rurale (APFR).

La clôture du PSAE est intervenue en fin d'année 2020 alors celle du PACOF/GRN interviendra au cours de l'année 2021. L'analyse des résultats obtenus combinés au contexte impose d'envisager de nouvelles opérations d'envergure qui permettront de consolider les acquis et de renforcer durablement les bases de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les zones d'intervention concernées. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les engagements respectifs du Gouvernement et de l'AFD à travers le Projet d'amélioration et de sécurisation de la production agricole (SECURAGRI) dont les principales caractéristiques sont ci-après décrites.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectifs du projet et effets attendus

Le Projet SECURAGRI a pour objectif global de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est, en renforçant leur résilience face aux changements climatiques et aux aléas économiques et sécuritaires.

Les objectifs spécifiques visés par le projet sont les suivants :

- améliorer de façon durable la disponibilité de produits agricoles à travers l'aménagement des terres, l'amélioration des pratiques agroécologiques et la structuration des filières d'intrants ;
- renforcer la résilience des systèmes agro-pastoraux ;

- renforcer la résilience des populations vulnérables, y compris des personnes déplacées et de leurs familles d'accueil ;
- renforcer la compétitivité des filières locales à travers l'accroissement de l'accès au crédit, le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et de gestion des opérateurs économiques ainsi que l'amélioration des équipements de production et de transformation ;
- renforcer les capacités opérationnelles des services techniques de l'agriculture et de l'élevage.

Le projet contribuera à améliorer la performance des exploitations agricoles familiales des régions de l'Est et de la Boucle du Mouhoun et leurs capacités d'adaptation aux défis actuels et futurs (changement climatique, dégradation des sols, contexte d'insécurité, etc.). Il renforcera la résilience des producteurs agricoles face aux chocs économiques et à l'insécurité. Il améliorera la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les moyens d'existence des populations les plus défavorisées, notamment déplacées en raison du contexte d'insécurité. Il contribuera également à l'amélioration des conditions des femmes, très engagées dans le maraichage et les filières de transformation des produits agricoles.

2.2 Composantes du projet

Le projet SECURAGRI s'articule autour de deux composantes opérationnelles et d'une composante dédiée à la gestion, au suivi et à l'évaluation du projet.

La composante 1, dédiée aux investissements dans les systèmes agropastoraux pluviaux durables, sera consacrée aux actions ci-après (sous composantes) :

- la promotion de l'agroécologie à travers (i) la réhabilitation de terres dégradées (environ 7 000 ha) et conservation des eaux et des sols, (ii) l'aménagement de petits périmètres irrigués basse pression (jardins nutritifs), (iii) la promotion de pratiques agroécologiques par l'expérimentation paysanne, (iv) la promotion des filières d'intrants durables (v) la diffusion de conseils aux exploitations agricoles et (vi) l'animation de plateformes ;

- l'appui au pastoralisme et à l'agropastoralisme : il s'agit de renforcer la résilience des systèmes agropastoraux et la sécurité alimentaire des ménages pastoraux à travers (i) la mise en œuvre du Plan d'action régional pastoral (PARP) de la région de l'Est ainsi que de la région de la Boucle du Mouhoun, (ii) l'amélioration de la production et (iii) le renforcement, la sensibilisation des organisations pastorales de base sur la prévention des conflits.
- l'appui aux ménages vulnérables : il s'agit d'améliorer la résilience des populations vulnérables (y compris les PDI) à travers des actions ciblées, de court terme, dans les zones de crise telles que (i) l'insertion des personnes vulnérables dans le système productif et (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire des plus vulnérables en période de soudure ;
- le développement des filières et accès au système bancaire à travers (i) la bancarisation et accès aux crédits de campagne et (ii) l'appui à l'entrepreneuriat et à l'obtention de crédits moyen terme ;
- le renforcement des capacités des coopératives et structures d'encadrement du secteur agricole : il s'agit de renforcer les organisations locales (Organisations paysannes -OP, ONG, etc.) impliquées dans la mise en œuvre du projet.

La composante 2 sera dédiée à l'amélioration des capacités opérationnelles des services techniques et comportera les sous composantes suivantes :

- le renforcement des capacités techniques des agents du MAAHM et MRAH : il s'agit de former les agents des structures déconcentrées des deux ministères dans les régions de l'Est et de la Boucle du Mouhoun sur (i) la thématique de l'agroécologie (continuité du PSAE) et d'autres thématiques complémentaires (accompagnement des dynamiques paysannes, ne pas nuire, genre, etc.) et (ii) sur l'utilisation de la plateforme KoboToolBox qui est un outil de suivi à distance ;

- le renforcement des capacités logistiques et de suivi à travers (i) l'appui à la réhabilitation de bâtiments des services techniques déconcentrés dans la zone d'intervention et (ii) l'appui à l'opérationnalisation du mécanisme d'enregistrement des exploitations agricoles dans la zone d'intervention, à travers la délivrance de cartes professionnelles par les chambres d'agriculture ;
- la mise en place d'un système d'information et d'aide à la décision sur la sécurité alimentaire : il s'agit d'un dispositif qui rassemblera différentes données (climatiques, dégradation des terres, vulnérabilité, nutrition, contexte sécuritaire, accessibilité des zones, etc.) et qui fournira régulièrement des outils d'aide à la décision (cartes en particulier).

La composante 3 dédiée à la gestion, au suivi et au pilotage du projet concernera les activités de l'Unité de gestion du projet (UGP) et d'un opérateur d'appui à la maîtrise d'ouvrage. Elle concernera également les activités liées au suivi-évaluation, à la gestion environnementale et sociale, aux audits, à la communication et au pilotage du projet.

3. BENEFICIAIRES ET ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

La zone d'intervention du projet comprend l'ensemble de la région de l'Est (27 communes), ainsi que les provinces des Banwa, des Balés et du Mouhoun dans la région de la Boucle du Mouhoun (23 communes).

4. COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Le coût total du projet est de 18,63 milliards de FCFA couvert par les contributions de l'Agence Française de Développement (AFD), des bénéficiaires et du Budget de l'Etat burkinabè conformément aux données du tableau ci-après.

Tableau 1 : Plan de financement du projet SECURAGRI (en milliards de FCFA)

Composantes du projet	AFD	Etat	Bénéficiaires	Total
Investissements dans les systèmes agro-pastoraux pluviaux durables	10,95		0,46	11,41
Amélioration des capacités opérationnelles des services techniques	1,31			1,31
Gestion, suivi et pilotage du projet	3,87	0,46		4,33
Imprévus	1,57			1,57
Total	17,71	0,46	0,46	18,63

La contribution de l'AFD est structurée autour d'une subvention de 4,59 milliards de FCFA et d'un prêt de 13,12 milliards de FCFA. Le présent exposé des motifs porte sur la contribution de l'AFD sous forme de prêt.

5. CARACTERISTIQUES DU PRET

Les caractéristiques du prêt sont décrites dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Principales caractéristiques du prêt contracté avec l'AFD

Désignation	Valeur
Montant du prêt	13,12 milliards de FCFA
Période de disponibilité	4 ans
Durée totale du prêt	15 ans
Différé	5 ans
Taux d'intérêt	0,32% l'an
Périodes de remboursement	Semestrielles
Intérêt de retard	3,5%
Commission d'engagement	0,50% par an
Commission d'instruction	0,50% par an
Durée d'exécution du projet	4 ans
Clôture du projet	31 décembre 2025

6. INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE

Le projet sera mis en œuvre sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydroagricoles et de la Mécanisation (MAAHM) avec une implication du Ministère des ressources animales et halieutiques (MRAH). L'Unité de gestion du projet (UGP) bénéficiera de l'appui d'un opérateur de mise en œuvre.

Par ailleurs, des synergies et mécanismes de coordination seront établis avec les autres projets intervenant dans la zone notamment le Projet d'appui au développement des collectivités territoriales (PADCT) et le Projet de développement de la petite irrigation dans le grand ouest et dans la région de l'Est (PIGO+). Ces deux projets sont également soutenus par l'AFD.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponses y ont été apportés.

Question n°1 : Quels sont les éléments qui ont milité en faveur du choix des deux régions bénéficiaires du projet que sont l'Est et la Boucle du Mouhoun ?

Réponse : Le Projet d'amélioration et de sécurisation de la production agricole (SECURAGRI) » couvre 50 communes de 2 régions à savoir la région de l'Est (27 communes) et 3 provinces (Balé, Mouhoun, Banwa) de la région de la Boucle du Mouhoun (23 communes).

Il s'inscrit dans la continuité de deux interventions exécutées avec l'appui technique et financier de l'Agence Française de Développement à savoir le Projet d'appui aux communautés rurales de l'ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier et des ressources naturelles (PACOF-GRN) dans la région de la Boucle du Mouhoun et le projet de sécurité alimentaire à l'Est (PSAE), dans la région de l'Est.

Le choix des deux régions pour le projet SECURAGRI se justifie par la volonté de consolider les acquis du PSAE et du PACOF/GRN mais aussi de mettre à l'échelle des bonnes pratiques agricoles pour une agriculture durable et résiliente face aux effets du changement climatique.

Question n°2 : Au regard des difficultés d'accès aux terres, comment les déplacés internes peuvent-ils profiter de la mise en œuvre de ce projet ?

Réponse : L'insertion des personnes vulnérables particulièrement les déplacées internes constitue une priorité pour le projet. Nonobstant l'accès difficile aux terres, le projet prévoit : (i) l'appui aux activités génératrices de revenus notamment le développement de petits commerces pour les femmes ; (ii) l'acquisition des vivres dont 200 tonnes de riz et 29 235 litres d'huile alimentaire pour cette année 2022 ; (iii) 623 kits de production animales pour cette année 2022 ; (iv) distribution de farine infantile ; la réalisation du transfert monétaire inconditionnel aux femmes vulnérables en raison de 7 000 F CFA par mois pendant trois mois pour couvrir la période de soudure.

Question n°3 : Le projet SECURAGRI a pour objectif global de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux en forçant leur résilience face aux changements climatiques et aux aléas économiques et sécuritaires. Dans ce cadre, il est prévu entre autres l'aménagement des terres qui a un impact sur l'environnement. Afin de se rassurer de la prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale, un certain nombre d'interrogations se dégagent à cet effet:

Le gouvernement a-t-il réalisé des études environnementales et sociales ?

Si oui, avez-vous les rapports d'études et ont-ils été validés ?

Avez-vous obtenu l'avis de conformité environnementale ?

Réponse :

Selon la classification environnementale, le projet est classé dans la catégorie C ce qui signifie qu'il n'est pas prévu de réaliser des études de sauvegarde environnementale et sociale d'envergure. Seulement, un screening environnemental est réalisé et des prescriptions environnementales sont produites.

Mieux, les orientations du projet centré sur les mesures et actions de mitigation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatiques telles que : (i) la récupération des terres agricoles et pastorales dégradées, (ii) la promotion de l'agroécologie et le développement de jardins nutritif, a permis de mobiliser des ressources additionnelles sous formes de don auprès du fonds vert climat. Ainsi, le projet bénéficiera dès 2023 d'un financement additionnel de plus de 11 millions d'euros soit plus de 7 milliards de francs CFA sous forme de don du fonds vert climat. La fiche de projet proposée par le Gouvernement a été approuvée par le fonds vert.

Question n°4 : La sécurité alimentaire implique l'exploitation et la production (jardins nutritifs) des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). Or, l'exposé des motifs et la description du projet ne mettent pas en exergue l'implication des agents chargés des PFNL. De ce fait, comment de façon opérationnelle cela va se passer sur le terrain ?

Réponse :

La région de l'Est comme celle de la Boucle du Mouhoun disposent d'un potentiel important en produits forestiers non ligneux. Les activités génératrices de revenus pour les femmes prévues dans le cadre du projet sont centrées sur la valorisation des produits forestiers non ligneux. Pour l'appui à l'entreprenariat agricole, une enveloppe

financière de 2 250 000 000 de FCFA est dédiée au financement des appels à projet. Ainsi, plus de 450 plans d'affaires en lien avec le développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales seront financées.

Question n°5 : Dans le cadre de la réhabilitation des terres dégradées, avez-vous prévu l'implication du génie forestier ?

Réponse : Le processus de réhabilitation des terres dégradées se fera par une combinaison de techniques et technologies adaptées en la matière. Toutes les compétences disponibles et accessibles seront mobilisées suivant le principe de subsidiarité.

Il est prévu l'acquisition et l'utilisation de tracteurs assortis de charrues Delphino dont les équipements sont très bien adaptés et permettent de récupérer au moins 2,5 ha/heure ou 20 ha/jour et 3 000 ha/an. L'utilisation de la charrue Delphino permet non seulement, à la main d'œuvre d'être libérée des travaux lourds mais surtout de restaurer les terres marginales et abandonnées afin de les rendre plus productives. Une seule charrue Delphino permet d'effectuer le travail de plus de 1000 hommes, de récolter l'eau de pluie et de réduire l'érosion des sols traités.

Question n°6 : Dans le cadre de la composante 2, il est prévu le renforcement des capacités techniques des agents du MAAHM et MRAH uniquement en occultant les agents chargés de PFNL qui contribuent à n'en point douter à la sécurité alimentaire. Pouvez-vous nous expliquer cela?

Ne serait-il pas nécessaire de prendre également en compte les agents chargés des PFNL dans le but d'améliorer l'efficacité du projet ?

Réponse : Dans le cadre de l'exécution des activités du projet, chaque structure sera mobilisée en fonction de son expertise

suivant les principes de subsidiarité et de complémentarité. Pour la réalisation des actions en lien avec la mise en place des jardins nutritifs et des fermes agro-écologiques, la protection et le reboisement de certaines forêts classées, la valorisation des produits forestiers non ligneux à travers le renforcement des capacités des acteurs, l'expertise des agents en charge de l'environnement sera mobilisée à travers des protocoles de collaboration.

Question n°7 : Le plan de financement du projet SECURAGRI présente des imprévus très élevés largement au-dessus de 1%. A quoi cela est dû?

Réponse : Le plan de financement du projet tient compte du contexte sécuritaire difficile où le projet pourrait mobiliser l'expertise des ONG et association de développement locales disposant d'expertise avérée sur certaines thématiques en cas de besoin. L'une des approches de mise en œuvre du projet est le « faire faire » suivant le principe de subsidiarité. Les imprévus pourraient servir à faire face aux nouvelles sollicitations pour assurer le relèvement des populations victimes des nouvelles formes de vulnérabilité.

Question n°8 : Les délocalisations pouvant être envisagées ne constituent-elles pas un handicap dans la mise en œuvre de ce projet au regard du changement de l'environnement initial ?

Réponse : Le processus d'identification des investissements communautaires se fera suivant l'approche de la planification participative ascendante. Il revient aux communautés de choisir en fonction de leurs besoins les types d'investissements ruraux productifs qu'elles souhaitent avoir. Les appels à projets seront financés à la demande des promoteurs des micros projets. La problématique de la délocalisation des investissements n'est pas une préoccupation fondamentale dans la mise en

œuvre de ce projet. Cependant, pour les communes d'accès difficile, les opérations de cash transfert monétaires et d'aide alimentaires sont réalisées prioritairement pour soulager les populations victimes des crises alimentaires et humanitaires.

Question n°9 : **Le gouvernement a-t-il prévu des études dans les zones délocalisées comme dans la première phase ?**

Réponse : Tout investissement structurant délocalisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet pourrait faire l'objet de nouvelles études en cas de besoin sur le nouveau site. La conduite d'études au préalable permet une évaluation des coûts et de s'assurer de la faisabilité des investissements.

Question n°10 : **Comment le gouvernement compte-t-il mettre en œuvre le projet à l'endroit des bénéficiaires dont la plupart a quitté les zones d'interventions à cause de l'insécurité ?**

Réponse : Le projet est une réponse à la problématique de la sécurité alimentaire et au renforcement de la résilience des populations victimes des crises sécuritaires et humanitaires dans les 50 communes ciblées des 2 régions.

Pour les personnes déplacées internes et leurs hôtes des 50 communes des régions concernées, le projet apportera de l'aide alimentaire à travers des dons de vivres et du cash transfert monétaire inconditionnel. Les femmes vulnérables bénéficieront des crédits pour les activités génératrices de revenus. Aussi, des kits de noyaux reproducteurs (un coq et 10 poules ; un bouc et 5 chèvres) seront mis à la disposition des éleveurs qui ont perdu leur bétail pour assurer leur relèvement. Des opportunités de financement des micros projets à coûts subventionnés seront offertes aux jeunes et femmes entrepreneurs agricoles.

III- EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article en y apportant des amendements incorporés au texte issu de la commission.

IV- APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est ;
- de renforcer la résilience des producteurs agricoles face aux chocs économiques et à l'insécurité ;
- d'améliorer des conditions des femmes, très engagées dans le maraichage et les filières de transformation des produits agricoles ;
- de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones d'intervention ciblées ainsi que la résilience des populations bénéficiaires ;
- de consolider les acquis enregistrés à travers la mise œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES).

Par conséquent, la COMFIB recommande à la séance plénière son adoption.

Ouagadougou, le 08 juin 2022

Le Rapporteur

Le Président

Haoua FOFANA

Dr Yves KAFANDO

LISTE DE PRESENCE DE LA RENCONTRE DU 06 JUIN 2022

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GP	qualité
1	KAFANDO Yves	FDS	Président
2	LY Mairama Alkadry	RPF	Vice-présidente
3	FOFANA Haoua	FDS	Rapporteur général
4	ZOUNGRANA Adja Zarata	OSC	1^{er} secrétaire
5	SANOGO Drissa	PP	2^e secrétaire
6	N'DO Sylvestre	FDS	membre
7	KONE Diakalia	FVR	membre
8	ILBOUDO Boniface	FVR	membre
9	YABRE Oumarou	RPF	membre
10	NASSOURI Daaga	FVR	membre
11	TIENDREBEOGO Adama	OSC	membre
12	OUEDRAOGO Frédéric	RPF	membre
13	ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata	RPF	membre

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION

1	BATIGA/KIMA Asséto	Administrateur parlementaire
2	BANCE Armel Marie Evrard	Attaché d'Administration parlementaire
3	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
4	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire
5	POODA/ZINABA Berthe Danielle	Administrateur parlementaire

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DES
COMMISSIONS SAISIES POUR AVIS**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
1	Hama SAMBARE	CDD
2	GARIKO / SANOGO Korotoumou	CDD
3	Jean Marie KOMBASSERE	CAEDS

**LISTE DE PRESENCE DU GOUVERNEMENT
A LA SEANCE D'AUDITION DU 06/06/2022**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
1	Dr Delwendé Innocent KIBA	Ministre
2	TOURE Adama	Directeur technique
3	OUEDRAOGO CHARLES	Chargé SECURAGRI
4	NANEMA Léopold	Secrétaire exécutif CNSA
5	OUEDRAOGO Saidou	DG Sourou pôle
6	SON Abibata	Agent DGRP
7	ILBOUDO Diane	Agent DGRP

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRE DE LA COMFIB
DE LA SEANCE D'ADOPTION DU 08 JUIIN 2022

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GP	qualité
1	KAFANDO Yves	FDS	Président
2	LY Mairama Alkadry	RPF	Vice-présidente
3	FOFANA Haoua	FDS	Rapporteur général
4	ZOUNGRANA Adja Zarata	OSC	1^{er} secrétaire
5	SANOOGO Drissa	PP	2^e secrétaire
6	N'DO Sylvestre	FDS	membre
7	KONE Diakalia	FVR	membre
8	ILBOUDO Boniface	FVR	membre
9	YABRE Oumarou	RPF	membre
10	NASSOURI Daaga	FVR	membre
11	TIENDREBEOGO Adama	OSC	membre
12	OUEDRAOGO Frédéric	RPF	membre
13	ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata	RPF	membre

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION

1	BATIGA/KIMA Asséto	Administrateur parlementaire
2	BANCE Armel Marie Evrard	Attaché d'Administration parlementaire
3	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
4	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire
5	POODA/ZINABA Berthe Danielle	Administrateur parlementaire

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES RAPPORTEURS
DE LA SEANCE D'ADOPTION DU 08 JUIN 2022

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
1	Hama SAMBARE	CDD
2	GARIKO /SANOGO Korotoumou	CDD
3	ZANGO Ratoussamb	CGSASH
4	KOMBASSERE Jean-Marie	CAEDS

LISTE DE PRESENCE DU GOUVERNEMENT
A LA SEANCE D'ADOPTION DU 08/06/2022

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
1	Dr Delwendé Innocent KIBA	Ministre
2	TOURE Adama	Directeur technique
3	OUEDRAOGO CHARLES	Chargé SECURAGRI
4	NANEMA Léopold	Secrétaire exécutif CNSA
5	OUEDRAOGO Saidou	DG Sourou pôle
6	SON Abibata	Agent DGRP
7	ILBOUDO Diane	Agent DGRP